

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE

Délibération n°2017/003545

Rapport n°7.4 - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Etude schéma aquatique »	Montant prévisionnel de l'opération : 900 € TTC (part CAGB)
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Dans le cadre de la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation de prestations similaires relatif à l'étude sur les équipements aquatiques pour le compte de la Ville de Besançon et du Grand Besançon, il est proposé une modification à la convention constitutive de groupement de commandes afin d'organiser les modalités de financement de ces prestations en particulier.

I. Contexte initial et marché pour prestations similaires

Compte-tenu d'enjeux convergents, le Grand Besançon et la Ville de Besançon mènent conjointement une étude portant sur les équipements aquatiques du territoire en vertu d'une convention constitutive de groupement de commandes adoptée en Bureau du 25/10/2013.

A l'issue des 3 phases d'étude, pour déboucher sur un schéma cohérent des équipements aquatiques du territoire, il s'avère nécessaire de passer un marché pour la réalisation de prestations similaires (article 30.1.7 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) avec le cabinet retenu (H2O Propolis) dans le cadre de l'étude initiale afin de lui confier un travail sur :

1. L'organisation de visites d'équipements aquatiques,
2. La présentation du projet d'Osselle en Conseil municipal,
3. Le diagnostic complémentaire de la piscine de Port Joint,
4. L'élaboration du programme technique détaillé portant sur les travaux de réhabilitation de la piscine estivale de Chalezeule et l'assistance sur la procédure de consultation et le choix du maître d'œuvre.

Ce marché se poursuivra jusqu'au 30/09/2017.

II. Budget et financement

Initialement, le Grand Besançon, coordonnateur du groupement de commandes, refacturait à la Ville de Besançon, la moitié du reste à charge (soit la moitié des prestations du marché, déduction faite des subventions perçues).

Or, il convient, dans le cadre du marché pour prestations similaires, de modifier cette répartition de la manière suivante :

Phases du marché	Intitulés des phases	Coût estimé	Financement	
			Ville	CAGB
1	Organisation de visites d'équipements aquatiques	900 € TTC	50% 450 € TTC	50% 450 € TTC
2	Présentation du projet d'Osselle en Conseil municipal	450 € TTC		100% 450 € TTC
3	Diagnostic complémentaire de la piscine de Port Joint	5 400 € TTC	100% 5 400 € TTC	
4	Elaboration du programme technique détaillé des travaux de réhabilitation de la piscine de Chalezeule et l'assistance au choix du maître d'œuvre	16 200 € TTC	100% 16 200 € TTC	
	TOTAL	22 950 € TTC	22 050 € TTC	900 € TTC

Les montants correspondants seront facturés directement à la Ville de Besançon et à la CAGB.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon portant sur les équipements aquatiques et visant à une nouvelle répartition des coûts en fonction des prestations à venir dans le cadre de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations similaires à l'étude initiale.
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes initiale.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Reçu le 20 FEV. 2017



Contrôle de légalité

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, dûment habilité par délibération du bureau du 9 février 2017, d'une part,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

L'article 10 - Engagement des membres du groupement, est maintenu et complété comme suit :

En vue de la réalisation de 4 phases dans le cadre d'un marché pour des prestations similaires à l'étude initiale, la facturation des prestations se fera selon les modalités de financement décrites dans le tableau suivant :

Phases du marché	Intitulés des phases	Coût estimé	Financement
1	L'organisation de visites d'équipements aquatiques	900 € TTC	50% Ville de Besançon 50% CAGB
2	La présentation du projet d'Osselle en Conseil municipal	450 € TTC	100% CAGB
3	Le diagnostic complémentaire de la piscine de Port Joint	5 400 € TTC	100% Ville de Besançon
4	L'élaboration du programme technique détaillé des travaux de réhabilitation de la piscine de Chalezeule et l'assistance au choix du maître d'œuvre	16 200 € TTC	100% Ville de Besançon

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Pour la Ville de Besançon,
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET